

L'open access, une issue à la crise de l'édition scientifique traditionnelle ?

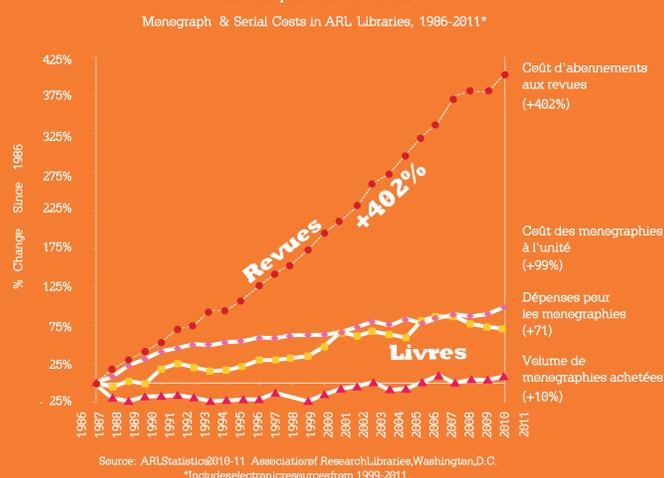
Une double crise

Une crise économique

Le coût des abonnements aux revues scientifiques a considérablement augmenté ces dernières années. Parallèlement les établissements de recherche ont vu leurs budgets diminuer.



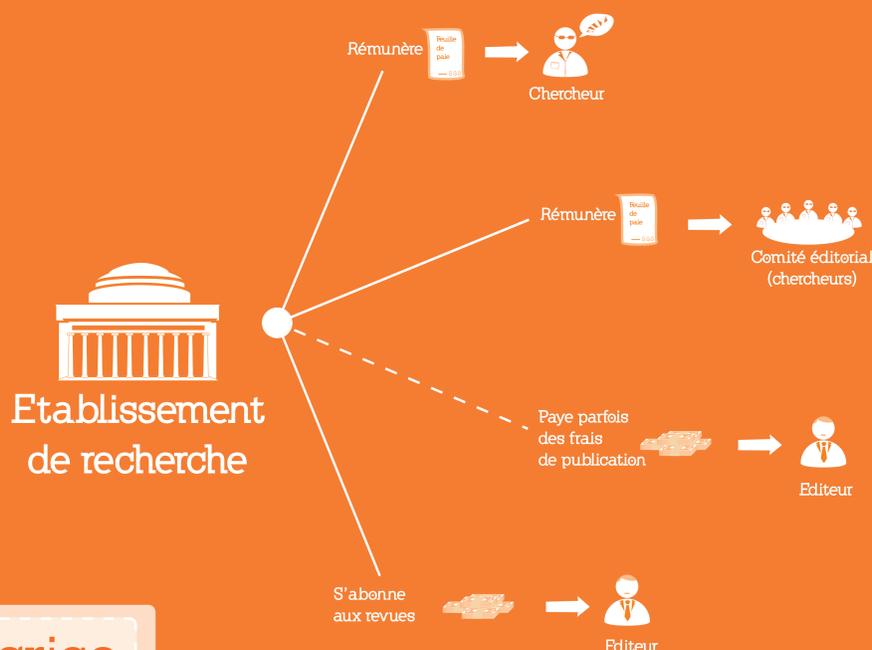
Evolution des coûts (revues et livres) pour les bibliothèques scientifiques américaines



Une crise éthique

Double, voire triple paiement par les institutions publiques : en France, l'argent public finance à la fois une grande part de la recherche, le processus qui conduit à la publication (les chercheurs rédigent, relisent et évaluent les papiers au sein des comités éditoriaux) et l'abonnement aux revues.

Mainmise sur la recherche : les chercheurs sont contraints de publier dans les revues les mieux classées, leur propre évaluation étant largement basée sur la « qualité » des revues dans lesquelles ils publient. Les éditeurs contrôlent donc non seulement l'accès aux résultats de la recherche mais influent aussi sur son évaluation et son pilotage.



Pour sortir de la crise

Quelle alternative ? De plus en plus de chercheurs rejoignent le mouvement de l'open access (Open access initiative, Budapest 2002) et privilégient les publications en accès libre intégral ou, à défaut, les éditeurs compatibles avec l'auto-archivage. Ils ne cèdent pas tous leurs droits d'auteurs et préservent ceux de reproduction et représentation, c'est-à-dire le droit de diffuser leur publication (la version auteur) en archive ouverte, sur leur page personnelle ou institutionnelle, de pair à pair...



Rester vigilants : aujourd'hui certains éditeurs s'intéressent aux données de la recherche. Ils demandent de plus en plus à ce que les données soient publiées avec les articles. Attention à ne pas perdre le droit de réutiliser librement. Certains réseaux sociaux spécialisés sont également rachetés par des éditeurs pour en exploiter les informations qui circulent sur les recherches en cours.



Rester informé sur le libre accès à l'information scientifique et technique : <http://openaccess.inist.fr>

L'open access, comment s'y retrouver ?

En deux mots : l'OA pour les chercheurs...



... **c'est diffuser** de l'information scientifique (publications, données de la recherche, etc...) en accès libre, autrement dit les auteurs et les éditeurs autorisent les utilisateurs à lire, télécharger, copier, modifier, distribuer, réutiliser, fouiller les textes et les données

- sans barrière *juridique*
- sans barrière *économique*
- sans barrière *technique*

... **c'est être motivé** par des valeurs et des objectifs forts :

- libérer la diffusion de la recherche
- accroître la visibilité et l'impact des recherches et des chercheurs
- élargir à tous les publics l'accès aux résultats de la recherche financée par de l'argent public

Pour y parvenir, plusieurs chemins

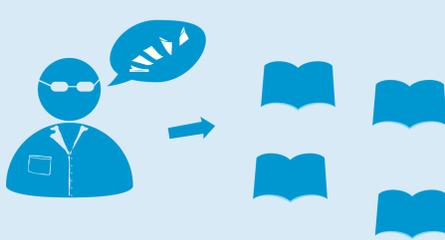
Archives ouvertes



La voie verte ou auto-archivage : l'auteur dépose une version auteur de son article (de préférence, la version acceptée) dans une archive ouverte financée par les institutions.

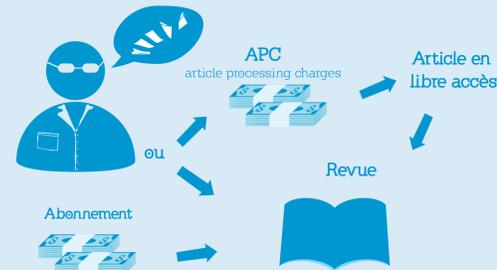
Certains éditeurs de revues hybrides proposent de payer des APC (article processing charges) pour libérer la version éditeur alors même que la version auteur acceptée pourrait être accessible librement grâce à l'auto-archivage. Ce qui suffit pour satisfaire les exigences des bailleurs de fonds tels que la commission européenne.

Revues en libre accès



La voie dorée qualifie les revues nativement en accès libre, sans abonnements. Ces revues se financent autrement : soit au moyen de fonds publics (cas des revues institutionnelles), soit par la vente de services optionnels, soit en demandant une contribution (APC, article processing charges, 1800 € en moyenne) aux auteurs ou à leurs institutions. Elles sont indexées sur des critères de qualité par le Directory of Open Access Journals – DOAJ <http://doaj.org>

Revues hybrides



La voie dorée détournée : nombre de revues auxquelles on accède par abonnement se sont emparées de la publication en accès libre et en détournent l'esprit. Elles proposent aux auteurs de publier leur article immédiatement en mode ouvert mais contre paiement d'APC (article processing charges). Le coût moyen est de 3500 € par article. Ces revues, dites hybrides car elles contiennent à la fois des articles « libérés » accessibles à tous et des articles accessibles aux seuls abonnés, maintiennent un accès à l'ensemble de la revue sur abonnement.



Attention aux effets pervers des APC (Article Processing Charges) :

- discrimination financière au stade de la publication,
- risque de hausse des tarifs des APC en fonction du rang de la revue,
- création de revues opportunistes,
- risque de discrédit des travaux publiés sous un mode assimilé au compte d'auteur...



Pour connaître la politique d'un éditeur quant à l'open access, consulter le site SHERPA/ROMEO : www.sherpa.ac.uk/romeo

Les atouts d'une archive ouverte HAL-MINES ParisTech

Pour les chercheurs...

Au service des chercheurs

Un archivage centralisé, partagé et pérenne vs disque dur, serveur interne, réseaux sociaux éphémères...

Une plus grande visibilité : être plus lu, plus cité

Une disponibilité massive de contenus permettant la fouille de textes

Une maîtrise des coûts de publications

Un soutien technique et juridique de proximité : bibliothèques et référents HAL

Des services aux chercheurs :

- la création du profil du chercheur à jour en temps réel,
- l'alimentation d'outils de gestion de références bibliographiques,
- l'export de listes de publications normalisées et à jour,
- une facilité d'alimentation des profils Google Scholar

...comme pour les établissements...

Une déclinaison HAL-MINES ParisTech

Une vitrine unique mais des déclinaisons multiples paramétrables à l'échelle de l'école, d'un centre, d'un projet...

Le bénéfice d'un soutien de proximité par les bibliothèques et un administrateur local

Une communication scientifique directe et rapide des résultats de la recherche indépendamment des éditeurs et vers tous les publics

Un coût maîtrisé : l'archive ouverte ne coûte que le temps/homme investi

Une réponse aux exigences relatives aux publications issues de programmes européens ou projets ANR

... une seule archive

Les bénéfices d'une organisation nationale

Une démocratisation de l'accès à la culture scientifique

Une immédiateté de la communication scientifique

Un seul réservoir collectif

Une plateforme et des services assurés par une UMS

Le respect des contrats de cession de droits aux éditeurs

Une garantie d'archivage (CINES) et d'accès pérennes

Une indexation par les moteurs de recherche (visibilité accrue)

Une indépendance vis à vis des éditeurs commerciaux et un moyen d'infléchir leur politique

Une interopérabilité de HAL vers arXiv, RePEc, PubMed...

Une inscription dans la politique de l'ESR en France



Pour connaître le classement des archives ouvertes, consulter le site Ranking web of repositories : <http://repositories.webometrics.info/en/world>

Droits d'auteur, Creative Commons et open access

Le droit d'auteur en France

En France, toute production scientifique (articles, livres, conférences, cours, logiciels, documentations préparatoires, ...) est une œuvre de l'esprit protégée par le droit d'auteur. Les droits d'auteurs se composent :

Des droits moraux regroupant les droits de paternité (mettre son nom sur son œuvre), divulgation, qualité ou intégrité, retrait ou repentir. Ils sont perpétuels, inaliénables, imprescriptibles. Il est impossible d'y renoncer.

Des droits patrimoniaux qui concernent les droits d'exploitation et comprennent les droits de reproduction et de représentation. Ils couvrent la vie de(s) l'auteur(s) et se transmettent aux ayant-droits à la mort de ceux-ci pour 70 ans. Au-delà, l'œuvre appartient au domaine public. Seuls ces droits peuvent être cédés, contre rémunération ou pas, ensemble ou indépendamment l'un de l'autre, obligatoirement par écrit.



Attention aux contrats de cession de droits avec clause(s) d'exclusivité imposés par certains éditeurs. Vous pouvez négocier et conserver une part de vos droits patrimoniaux. Par exemple :

- le droit d'auto-archiver le texte intégral de vos publications (preprint, postprint) en archive ouverte, ou de les mettre en ligne sur votre page personnelle, sur le site de votre institution ou centre de recherche.
- le droit de représenter et reproduire vos publications dans vos autres travaux (thèse, habilitation à diriger des recherches,...), de les utiliser dans vos cours, lors de communications à des congrès...

Licences Creative Commons



Par défaut, le droit d'auteur s'applique mais, en complément, une démarche active par le choix d'une licence CC permet de définir les usages autorisés sans établir de contrat de cession. Avec les licences CC, l'auteur autorise à l'avance certaines utilisations selon des conditions exprimées par lui, et en informe le public.

Les licences et les outils de domaine public Creative Commons compatibles avec le libre accès scientifique sont :



CC0 : Les auteurs placent leur travail ou les contenus d'une base de données dans le domaine public, sans restriction.



BY (attribution/paternité) : Les auteurs autorisent le partage (copie et redistribution) et l'adaptation de leur travail, peu importe l'usage, tant qu'ils sont crédités. Cette licence est recommandée pour la diffusion et la réutilisation maximale des travaux scientifiques.



BY SA (attribution/paternité + partage dans les mêmes conditions) : Les auteurs autorisent toute utilisation de leurs travaux (y compris à des fins commerciales) et la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient partagées sous la même licence. Cette licence est souvent comparée aux licences « copyleft » des logiciels libres. C'est la licence utilisée par Wikipedia.

Si les licences ci-dessous sont utilisées, le contenu n'est pas en accès ouvert. En effet, elles restreignent l'usage et la réutilisation des contenus.



BY ND (attribution/paternité + pas de modification)



BY NC ND (attribution/paternité + pas d'utilisation commerciale + pas de modification)



BY NC (attribution/paternité + pas d'utilisation commerciale)



BY NC SA (attribution/paternité + pas d'utilisation commerciale + partage dans les mêmes conditions)



Pour en savoir plus sur les licences et l'outil de domaine public CC0, consulter le site Creative Commons : <http://creativecommons.org/licenses>